



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



International
Plant Protection
Convention



INTERNATIONAL YEAR OF
PLANT HEALTH

2020

PROTECTING PLANTS,
PROTECTING LIFE

PROJET DE NIMP : NORMES BASEES SUR LES PRODUITS POUR LES MESURES PHYTOSANITAIRES (2019- 008) (PRIORITE 1)

1ERE CONSULTATION
1 JUILLET A 31 AOUT 2020

Secrétariat de la CIPV
Ateliers Régionaux 2020

IYPH@fao.org

www.fao.org/plant-health-2020

Oct. 2018

- Le groupe de discussion sur les normes de produits et de filières a recommandé d'ajouter au programme de travail



Déc. 2018

- Le Bureau de la CMP a recommandé d'ajouter au programme de travail



Avr. 2019

- La CMP-14 a ajouté le sujet au programme de travail (2019-008)



Nov. 2019

- Le CN a révisé le projet de NIMP en détail



Oct. 2019

- Le GPS a examiné et fait des commentaires



Juin 2019

- Un groupe de discussion sur les normes de produits et de filières a rédigé la NIMP



Déc. 2019

- Le Bureau de la CMP a approuvé le projet pour la CMP (en vue de son approbation pour consultation)
- Remarque: Le CMP en 2020 annulé



Juil. 2020

- Le Bureau de la CMP a approuvé le projet pour la première consultation et l'a transféré au CN, suivant le processus normal de normalisation

Aperçu des exigences

- Les normes de produits devraient être prises en compte par les PC lors de l'élaboration des exigences phytosanitaires d'importation
- Ces normes contiennent des listes d'organismes nuisibles et des options correspondantes pour les mesures phytosanitaires
- Les listes d'organismes nuisibles comprennent les nuisibles connus pour être associés au produit spécifié et à l'utilisation prévue
- Les normes de produits peuvent également inclure des informations sur les organismes nuisibles connus pour être associés à l'espèce végétale mais pas au produit
- Les mesures énumérées sont celles qui satisfont aux critères minimaux d'inclusion dans la norme
- Les listes d'organismes nuisibles et les options de mesures phytosanitaires ne se veulent pas exhaustives et sont sujettes à révision et modification

Les normes de produits spécifiques seront présentées sous forme d'annexes à cette norme



- ✓ **Le Cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV : propose l'élaboration de NIMPs pour des produits spécifiques afin de simplifier le commerce et accélérer les négociations sur l'accès aux marchés**

Cette norme fournit des orientations sur le but, l'utilisation, le contenu et la publication des normes fondées sur les produits pour les mesures phytosanitaires

- Il s'agit d'une norme conceptuelle globale
- Les normes spécifiques fondées sur les produits pour les mesures phytosanitaires doivent être des annexes
- Normes spécifiques basées sur les produits:
 - marchandises transportées dans le commerce international
 - identifier les ravageurs associés à ces produits
 - options pour les mesures phytosanitaires pertinentes

Le domaine d'application de cette norme et de ses annexes n'inclut pas la prise en compte des **organismes nuisibles contaminants** ou le **détournement de l'usage prévu**



6 principes

1

Les droits souverains ne sont pas affectés par les normes de produits

2

Les obligations internationales existantes des parties contractantes restent inchangées (c'est-à-dire dans le cadre de la CIPV et de l'OMC-SPS)

3

Les normes de produits n'imposent pas d'obligations supplémentaires aux pays importateurs

4

Le champ d'application des normes de produits n'inclut pas le détournement de l'utilisation prévue

5

Les listes d'organismes nuisibles sont présentées dans les normes de produits. Cependant, la réglementation de tout organisme nuisible reste soumise à une justification technique

6

Les normes de produits offrent aux PC des options de mesures phytosanitaires pour empêcher l'entrée et l'établissement d'organismes nuisibles réglementés. Ces options ne se veulent pas exhaustives



Objectif et utilisation des normes produits (1)

Objectif

- Soutenir l'élaboration d'exigences phytosanitaires d'importation qui facilitent la sécurité des échanges

Les mesures contenues dans les normes de produits **doivent être prises en compte** lors de l'élaboration des **exigences phytosanitaires d'importation***

L'inclusion d'une mesure dans la présente NIMP ne crée aucune obligation pour une partie contractante de l'approuver, de l'enregistrer ou de l'adopter pour utilisation sur son territoire

Il est prévu que les normes de produits apportent des avantages aux pays importateurs et exportateurs**



Exigences (1): Objectif et utilisation des normes produits (2)

Les normes de produits ne sont pas élaborées en tant qu'annexes à cette norme lorsque:

aucune mesure
phytosanitaire
efficace n'est
disponible

une NIMP existante
fournit déjà des
orientations
suffisantes

un produit ne
devrait pas être
réglementé dans le
cadre de la CIPV

Exigences (2): Contenu des normes de produits

Les normes de produits qui forment les annexes de cette norme sont organisées selon les 5 sections:

Champ
d'action

Description de
la marchandise
et de son
utilisation
prévue

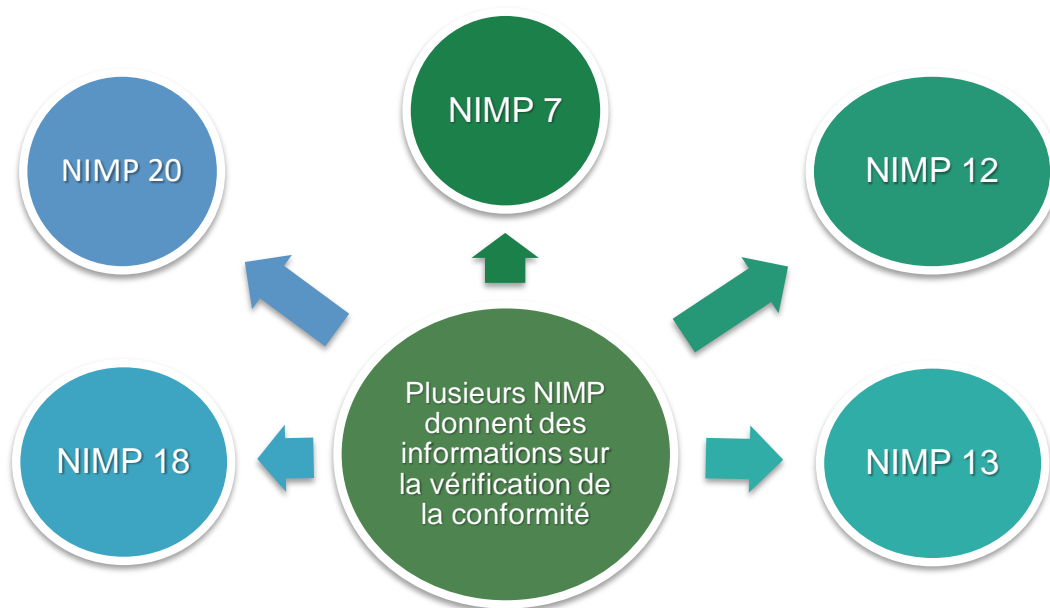
Organisme
nuisible

Options pour
les mesures
phytosanitaires

References

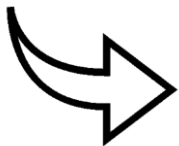
Le contenu de ces sections est décrit dans ce projet de NIMP, ainsi que la base sur laquelle les organismes nuisibles (section 2.3) et les mesures (sections 2.4 et 4) sont incluses dans les normes

Exigences (3): Vérification de la conformité



Exigences (4) : Critères d'inclusion de mesures dans les normes de produits

Une mesure est envisagée pour inclusion dans une norme de produit lorsqu'elle est, ou a été, fixée comme exigence phytosanitaire à l'importation par au moins une PC*, ou lorsqu'elle est incluse dans au moins un accord bilatéral



La praticabilité et la faisabilité de la mesure sont également prises en compte lorsqu'une mesure est envisagée pour inclusion dans une norme de produit

* (et donc en fonctionnement entre au moins deux Pc)

Exigences (4): Critères d'inclusion de mesures dans les normes de produits (2)

L'inclusion dans la norme est en outre soutenue si un ou plusieurs des critères suivants sont remplis :

- ✓ L'expérience de l'utilisation dans le commerce indique que la mesure est efficace
- ✓ L'expérience de l'utilisation domestique indique que la mesure est efficace
- ✓ Des preuves expérimentales indiquent que la mesure est efficace
- ✓ Les informations provenant des ARP ou, le cas échéant, d'un autre examen et évaluation comparables des informations scientifiques disponibles, indiquent que la mesure est efficace
- ✓ Il existe des NIMP adoptées qui concernent les nuisibles ou les produits
- ✓ Il existe des normes régionales pertinentes pour les ravageurs ou les produits





Exigences (5): Confiance dans les Mesures

Les mesures sont évaluées par le Groupe technique sur les normes de produits (TPCS), divisées en 3 catégories selon la confiance dans la mesure

Élevé

Moyen

Bas



La confiance dépend de la rigueur des analyses à l'appui et peut être augmentée s'il existe des sources cumulatives de preuves, telles que des informations sur l'utilisation ou l'acceptation



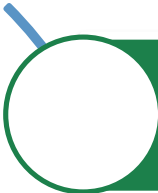
Exigences (6): Publication des Annexes

Après adoption par la CMP, les normes spécifiques aux produits, contenant des listes d'organismes nuisibles et des options de mesures phytosanitaires pour les produits faisant l'objet d'un commerce international, sont publiées séparément sur le PPI en tant qu'annexes à cette norme


Ces annexes ont le statut de NIMP et doivent être considérées en conséquence

Le cas échéant, les normes de produits peuvent être présentées en tant qu'annexes d'autres NIMP


Exigences (7): Examen et réévaluations



Les PC doivent soumettre au Secrétariat de la CIPV toute nouvelle information qui pourrait avoir un impact sur les listes d'organismes nuisibles ou les listes d'options pour les mesures phytosanitaires actuellement adoptées par la CMP



Des informations appropriées doivent être fournies pour étayer toute réclamation



Le Groupe technique sur les normes de produits (TPCS) examinera les données et révisera les listes si nécessaire, à la suite du SSP



Contacts

Secrétariat de la CIPV



INTERNATIONAL YEAR OF
PLANT HEALTH

2020

Food and Agriculture Organization
of the United Nations (FAO)

Email: ippc@fao.org

Web:

www.fao.org

www.ippc.int

www.fao.org/plant-health-2020

